



A.D.E.B.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE
L'ENVIRONNEMENT BRESSAN

www.adeb71.org

Assemblée Générale ordinaire

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
du 10/06/2022
Salle Mandarine à Condal.

L'an deux mil vingt-deux
Le vendredi dix juin à vingt heures

Les adhérents de l'Association de Défense de l'Environnement Bressan, dont le siège social est sis au 15 Chemin de l'église 71480 Condal, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, salle Mandarine à Condal, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres adhérents présents ou représentés en entrant en séance. Valérie Poncin, Présidente, constate que la feuille de présence fait ressortir que 26 adhérent.e.s sur 41 sont présent.e.s (11) ou valablement représenté.e.s (15). En conséquence, le quorum requis est atteint ; l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente remercie les membres présents et salue la présence d'Hervé Bellimaz, de FNE/BFC. Elle rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I - Compte-rendu d'activités et bilan moral :
 - o Projet de méthaniseur à Condal
 - o Exposition sur le Projet de Parc Naturel de Bresse
 - o Bruit sur A39
 - o En bref : comblement de mares à Condal, relations avec FNE, rescrit fiscal
- II – Bilan financier et budget prévisionnel
- III – Renouvellement du CA

* * * * *

I - Compte-rendu d'activités

I.1 Projet de méthaniseur à Condal

Rappels

- **Arrêté d'enregistrement mars 2020**

Malgré nos actions antérieures, l'installation ICPE de Condal a obtenu un Arrêté d'enregistrement, mais avec de nombreuses prescriptions spéciales. Notre vigilance et notre pression continues ont probablement contribué à la sévérité de cet arrêté.

- **Refus de la charte par l'ADEB**

L'ADEB a été sollicitée par les maires de Condal et Varennes Saint Sauveur pour participer à l'élaboration d'une charte. La plupart des propositions de l'ADEB ayant été refusées par le porteur de projet BEB, en février 2021, l'ADEB a refusé de signer cette charte. Laquelle a été modifiée par le préfet de Saône et Loire. A ce jour, à notre connaissance, aucune charte n'a été signée par BEB.

- **Campagne d'information et commission de suivi**

Mai 2021 : l'ADEB réalise et distribue par la poste à tous les habitants des 19 communes concernées par l'usine et l'épandage des digestats, un tract d'information concernant les risques de cette usine et la nécessité, pour les riverains, de suivre l'exploitation de cette usine grâce à la commission de suivi imposée par l'Arrêté d'enregistrement. Cette commission de suivi devrait se former avec le début de fonctionnement de l'usine. L'ADEB devrait en faire partie.

Informations actuelles

- **Non-respect de l'arrêté d'enregistrement par BEB**

A deux reprises, en février et novembre 2021, l'ADEB a écrit au préfet de Saône et Loire pour lui demander des suppléments d'informations quant au respect de certaines prescriptions spéciales de l'Arrêté d'enregistrement par le porteur de projet. Certaines informations exigées n'ont pas été apportées et des délais n'ont pas été respectés. Le préfet a relancé BEB et nous avons enfin obtenu le résultat de l'étude hydrogéologique supplémentaire exigée par l'arrêté d'enregistrement. Mais deux prescriptions ne sont toujours pas respectées.

- **Engie se retire de BEB**

Début 2022, l'ADEB apprend qu'ENGIE s'est retiré du projet, mettant en cause la solidité financière du projet de Condal. Evergaz reprend seul le projet et lance dans le même temps une levée de fonds participative. Le CA de l'ADEB s'alerte de cette situation.

- **Remise en cause de l'arrêté d'enregistrement**

Compte-tenu des remarques précédentes et de la jurisprudence créée fin 2021 avec le dossier du pont de Fleurville, le CA de l'ADEB engage, début 2022, un travail avec une avocate de Lyon pour entamer **une procédure de demande d'abrogation de l'arrêté d'enregistrement avec comme angles d'attaque :**

I – Des éléments objectifs attestent que la société BEB a adopté un comportement frauduleux

- Inconsistance financière de la société BEB
- Insuffisance du dossier de demande d'autorisation ICPE quant aux points de référence pour les analyses de sol
- Insuffisance du dossier de demande d'autorisation ICPE quant au respect, par les dispositifs de rétention des digesteurs, post-digesteurs, et stockage des digestats, des prescriptions de construction
- Non-respect des mesures applicables en présence d'une zone humide

II – La gravité de la fraude, caractérisée par l'atteinte aux intérêts publics : en l'espèce, la gravité de l'impact de la future usine sur l'environnement :

- Le site du Projet est un réservoir de biodiversité, trame verte
- Le site choisi par la société BEB est un couloir de biodiversité
- Mise en péril de la mare
- Effets cumulatifs des projets

Résolution n°1.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités concernant le projet d'usine de méthanisation de Condal, et pris connaissance d'informations complémentaires reçues en séance, donne mandat au Conseil d'Administration pour poursuivre l'action de veille et de vigilance. Elle valide la proposition d'envoyer un courrier écrit au préfet de Saône et Loire pour demander l'abrogation de l'arrêté d'enregistrement. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

I.2 Exposition en mars 2022 sur le Projet de Parc Régional de Bresse

- En 2021, l'ADEB adhère à l'association «Les amis du Parc Naturel Régional de Bresse».
- En Mars 2022, l'ADEB accueille l'exposition gratuite prêtée par l'association «les amis du PNR de Bresse». Le samedi 5 mars matin à Condal, Madame Ruget expose au CA de l'ADEB les tenants et aboutissants du projet de PNR. L'après-midi, l'exposition est ouverte au grand public.
- Le lundi 7 mars matin, les élèves des classes de CE et CM de Condal participent à une animation d'une heure, conduite par deux membres du CA de l'ADEB, sur le thème de la Bresse et de ses caractéristiques. Le vendredi 11 mars, c'est au tour des élèves de CE et CM de bénéficier de cette animation à la salle polyvalente de Varennes.
- Le samedi 12 mars matin, Madame Untermaier, députée de la 4^{ème} circonscription de Saône et Loire, et Madame Ruget, responsable de l'association "les amis du PNR" inaugurent, à Varennes Saint Sauveur, le lancement de l'itinérance de l'exposition. Présentation à deux voix des objectifs d'un PNR en Bresse. L'après-midi, accueil du public.

L'ADEB a souhaité accueillir cette exposition pour :

- enrichir les actions de l'ADEB : en plus d'une veille robuste exercée depuis longtemps concernant des projets aux effets potentiellement délétères, il s'agit de développer notre rôle d'information et d'échanges sur des projets favorables à notre environnement local ;
- communiquer, informer et susciter les échanges à propos un projet local. En effet, «défendre notre environnement bressan» passe par une meilleure connaissance de notre territoire, et par des actions pour le protéger et le valoriser ;
- accueillir de nouveaux adhérent.e.s.

Bilan des points positifs

- Total fréquentation : 135 personnes (enfants et adultes) sont venus s'informer sur ce projet.
- Très bon accueil de l'exposition par les deux maires et les professeurs des écoles. Participation active des enfants. Déroulement agréable. Retours intéressants des parents.
- Débat riche le samedi 12 mars. La controverse, portée principalement par des agriculteurs venus assez nombreux se renseigner, a ouvert la voie à des échanges utiles pour clarifier de nombreux points du projet. Les explications fournies ont – semble-t-il – été entendues et certaines craintes levées.
- Plusieurs articles de presse ont été publiés autour de notre action dans l'Indépendant de la Bresse et dans le JSL.

Les points à réfléchir

- Peu de visiteurs spontanés. Avons-nous suffisamment communiqué? Y a-t-il un manque d'intérêt pour ce type de support d'événement ou pour ce sujet en particulier ?
- Peu d'adhérents se sont déplacés. Quels dispositifs imaginer pour mobiliser les adhérents actuels et futurs, pérenniser nos ressources humaines et financières ?
- Quelle(s) suite(s) donner à ce premier temps d'information et d'échanges autour du PNR ?

Résolution n°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités concernant le projet de Parc Naturel Régional de Bresse, et pris connaissance d'informations complémentaires reçues en séance, donne mandat au Conseil d'Administration pour poursuivre l'action d'information en restant en contact avec "Les amis du PNR" grâce au renouvellement de l'adhésion à cette association. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

I.3 Bruit de l'autoroute A39

- Pour rappel : En 2021, l'association a été saisie par des habitants sur le problème du bruit de l'autoroute A39. Après enquête, il semble que l'A39 soit aujourd'hui en défaut par rapport aux aménagements exigés par la loi actuelle en cas de nuisances sonores de cette ampleur. Voir la carte réalisée par la préfecture de Saône et Loire.
- En 2022, L'ADEB a mis au point un questionnaire simple, papier et numérique, sur le bruit de l'A39 ; l'objectif est de savoir si le bruit généré par l'A39 gêne la vie des riverains sur un secteur proche de Condal. Ce questionnaire a été relayé par plusieurs mairies et journaux.
- Les résultats de l'enquête font apparaître que :
 - plus de 70% des répondants se disent gênés par le bruit de l'A39 ;
 - 50% le ressentent comme un fond sonore incessant, encore plus gênant lorsqu'il y a du vent ;
 - cette gêne a augmenté avec le trafic au cours des dernières années ;
 - les habitants impactés souhaitent que des travaux soient entrepris par l'APRR pour atténuer les nuisances.
- Monsieur Bellimaz de FNE/BFC suggère de faire remonter le travail d'enquête de l'ADEB à FNE/BFC, de solliciter une rencontre avec les responsables d'APRR, d'effectuer des mesures avec des sonomètres, de communiquer sur le sujet via la presse.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités concernant les nuisances sonores de l'A39, et pris connaissance d'informations complémentaires reçues en séance, donne mandat au Conseil d'Administration afin qu'il prenne rendez-vous avec les responsables d'APRR. L'objectif étant de trouver des solutions aux nuisances subies par les riverains. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

I.4 En bref

- Comblement de mares à Condal

L'ADEB a été informée et saisie par FNE sur le comblement récent de deux mares à Condal par des agriculteurs (drainage). Normalement, une mare sur un terrain agricole ne peut pas être comblée si des espèces protégées sont inventoriées – ou – si la parcelle est déclarée à la PAC. Ce qui est le cas ici. L'objectif étant de lutter contre la chute de la biodiversité. L'ADEB a confirmé à l'OFB –office français de la biodiversité - le comblement de ces 2 mares (démarche classique) et a, en parallèle, envoyé une lettre d'information aux deux agriculteurs. L'OFB s'est rendu sur place pour faire le même constat que nous. Quelle suite donner ? Répertorier les mares présentes sur le territoire, se renseigner sur les règles en vigueur, rester en veille quant aux nouvelles recommandations que devraient recevoir les préfets dans le cadre de la protection de l'eau.

- Débat organisé par FNE/BFC sur la méthanisation. Au départ sollicitée pour mettre en place avec FNE/BFC un débat public sur la méthanisation, l'ADEB s'est retirée de l'organisation en décembre 2021 afin de ne pas mettre FNE/BFC en conflit d'intérêt avec l'ADEME qui finance ces débats publics et n'envisage que les enjeux positifs de la méthanisation. Un des administrateurs de l'ADEB a pu participer à ce débat public au titre du Conseil de Développement du Grand Bourg.
- L'ADEB est invitée à participer à l'AG de FNE le 24 juin. M Jean-Jacques Pin sera présent à cet AG.
- Rescrit fiscal. Après deux refus de l'administration fiscale, doit-on à nouveau refaire un dossier de demande ? L'ADEB va se renseigner sur la nouvelle réglementation qui met en avant la reconnaissance des "principes républicains". Monsieur Bellimaz nous informe que FNE adhère à ces principes. La Présidente de l'ADEB prendra contact avec le fisc.

II – Bilan financier

II.1 Exercice 2021-2022

Recettes		Dépenses	
Adhésions	550 euros	Assurance	109,70 €
Dons	240 euros	Hébergement site	54,00 €
Intérêts parts sociales CACE	0,32 euros	Adhésions : FNE	80,00 €
		Amis PNR	15,00 €
		St Amour NE	5,00 €
		Honoraires avocat (120 + 120 + 432)	672,00 €
		Diffusion tracts mai 2021 (facture différée)	1 552,15 €
		Timbres	76,56 €
		Fournitures papeterie	27,50 €
		Pot AG 2021	19,00 €
		Pot Varennes PNR + AG 2022	88,85 €
Total	790,32 €	Total	2 699,76
Résultat : - 1 909,44 €		Trésorerie : + 523,15 €	

Résolution n°4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'exercice clos le 9 juin 2022, et pris connaissance d'informations complémentaires reçues en séance, approuve les comptes dudit exercice, qui se solde par un résultat déficitaire de 1909,44 euros. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

II.2 Budget prévisionnel (2022-2023)

Recettes		Dépenses	
Adhésions	550,00 €	Assurance	115,00 €
Dons	200,00 €	Hébergement site	54,00 €
Total :	750,00 €	Adhésions	100,00 €
		(FNE, Amis PNR, St Amour NE)	
		Actions en cours	326,00 €
		Timbres	75,00 €
		Fournitures papeterie	30,00 €
		Pots manifestations	50,00 €
		Total	750,00 €

Résolution n°5

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de ses éléments constitutifs, valide le budget prévisionnel pour 2022-2023. Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

III – Elections au conseil d'administration

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale est appelée à renouveler une partie du Conseil d'administration. Actuellement, le CA se compose de 11 membres. Elus au cours de l'AG du 2 juillet 2021 pour un mandat de deux ans : Jean Boulat, Daria Deutsch, Raphaël Deutsch, Jean-Jacques Pin, Valérie Poncin, Evelyne Villard et Matthijs Wittman. Laurent Bourlez, Pascal De Broissia, Hervé Barré et Jacques Lemerle terminent leur mandat de deux ans. Ils sont sortants, rééligibles et candidats à leur succession. Après le vote, siégeront au CA de l'ADEB pour l'année 2022-2023 : Hervé Barré, Jean Boulat, Laurent Bourlez, Pascal De Broissia, Daria Deutsch, Raphaël Deutsch, Jacques Lemerle, Jean-Jacques Pin, Valérie Poncin, Evelyne Villard et Matthijs Wittman.

L'ordre du jour étant épuisé, Valérie Poncin, Présidente, a levé la séance à 22h05.

Secrétaires de séance : Evelyne Villard, Valérie Poncin,

Le 19 juin 2022

Valérie Poncin pour l'ADEB
Présidente ADEB
ADEB71.org

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves back down.